## Au Conseil Général

### MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Préavis no 26/09 : Réfection du voûtage du Mujon - RC 278c

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter l'autorisation du Conseil général d'effectuer les travaux de réfection du voûtage du Mujon situé sur la Rc 278, direction Rances.

#### II. Préambule

Le voûtage sur le Mujon, de son vrai nom le Vua, n'a pas subi de réfection globale depuis de très nombreuses années et date d'une époque où la circulation automobile était faible et la charge des véhicules nettement inférieure à aujourd'hui. Pour donner suite au courrier du Service des Routes du 25 février 2003, de faire contrôler la capacité portante des ouvrages en traversée de localité au trafic 40 tonnes, la Municipalité a procédé à l'expertise de ses ponts et l'état de cet ouvrage est jugé préoccupant. Pour ne pas le mettre en péril, il est urgent d'entreprendre des travaux de réhabilitation.

## III. Travaux

Se basant sur le rapport établi par le bureau d'ingénieur civil J.-C. Nicod à Orbe, joint au présent préavis, la Municipalité propose les travaux suivants :

- curage du ruisseau en aval de l'aqueduc sur 40 m. pour diminuer le niveau de l'eau et supprimer la retenue d'eau;
- nettoyage de l'intérieur de l'ouvrage au moyen d'eau sous haute pression ou sablage;
- réfection soigneuse des joints des pierres et réhabilitation des parties désagrégées;

- bétonnage du fond et maintien de la base des pierres par un chanfrein en béton sur une longueur de 15 m., largeur 1.80 m. et hauteur env. 60 cm.
- contrôle et consolidation si nécessaire des ancrages de la conduite d'eau;
- au droit du coude, bétonnage du fond et du pied droit côté extérieure du voûtage sur env.
  5 m.

### IV. Financement

Devis estimatif des travaux fr. 49'700.-

Divers et imprévus <u>fr. 10'300.-</u>

Total <u>fr. 60'000.</u>-

La Municipalité propose de financer ce montant par un prélèvement sur compte courant BCV no 0682.39.40.

### V. Amortissement

La Municipalité propose d'amortir cet investissement par un prélèvement unique sur fonds de réserve "Routes" no 2820.12.

### VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis municipal no 26/09

entendu le rapport des commissions chargées d'étudier ce projet;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réhabilitation du voûtage sur le Mujon;
- d'autoriser la Municipalité à financer le montant de fr. 60'000.- par un prélèvement sur compte courant BCV no 0682.39.40;
- d'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement par un prélèvement unique sur fonds de réserve "Routes".

# DECHARGE

• les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 janvier 2009.

# AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le syndic La secrétaire

J-P Widmer F. Turin

<u>Municipal responsable</u>: M. Widmer, syndic, tél. 079/274.07.07